

DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES

## EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du  
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM  
Séance du 02 FEVRIER 2004

Objet : L'an deux mille quatre et le deux Février  
à 18 heures

Cotisations 2004

Participation des  
communes

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au  
nombre prescrit par le règlement, dans le centre de  
Lantosque, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

0402/01

Présents ou représentés :

MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, BARBIER, BONNET, FRANCO, FRERE,  
GILLY, GUENOT, LORENZI, MANGIAPAN, MARY, MASCARELLI,  
MALAUSSENA, VEROLA.  
MMES FORESTIER, PECQUEUR, RENAUDO, SOMARIA, STEFANI.

1/ ELEVES :

T A R I F S Année scolaire 2004/2005		Commune participant au fonctionnement de l'Ecole		Commune non participante
		Enfants (-18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
* A	CURSUS INSTRUMENTAL = avec Formation Musicale ou classe d'ensemble	220 E	440 E	530 E
* B	COURS COLLECTIFS ENFANTS : 140 E	C	PRATIQUE AMATEUR ADULTES : 220 E	
D	ATELIER VOCAL ou Atelier supplémen. 80 E	Frais de dossier de 25 euros à ajouter à la cotisation		

\* Tarif Etudiant : 70 % du tarif adulte.

\* Tarif dégressif annuel applicable seulement sur les Tarif A et B :  
2ème inscription -10 % ; 3ème inscription -20 % ; etc...  
le pourcentage s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

2/ TARIF DES PRETS D'INSTRUMENTS :

- 75 euros pour la 1ère année et 110 euros pour la 2ème année.

3/ COMMUNES : - 340 euros par an et par enfant inscrit en janvier 2004.

- 340 euros par an et par classe pour les Ecoles Primaires.

Le Comité approuve à l'unanimité le montant des cotisations ci-dessus.  
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,

Jean THAON